



Affaire des dames-pipi : Le golden-boy de la brosse de toilette condamné !

L'affaire remonte à l'été 2015 et a beaucoup fait parler d'elle et même jusque dans le New York Times. A cette époque, la mairie de Paris a décidé de changer de prestataire pour l'entretien de ses toilettes publiques positionnées sur les principaux lieux touristiques : Montmartre, Notre Dame...

Les 11 salariées qui s'occupaient de ces toilettes parfois depuis 32 ans ont été les victimes de la logique du marché qui sous-traite encore et encore pour se débarrasser des salariés. Le nouveau prestataire choisi par la mairie, la société 2theloo, prétendait produire une expérience nouvelle pour les toilettes et refusait en conséquence d'appliquer la convention collective du nettoyage.

Pour la FEETS-FO, il s'agissait d'une nouvelle tentative d'entreprise vautour pour obtenir plus de profits sur le dos des salariés. Le syndicat FORCE OUVRIÈRE du nettoyage d'Ile-de-France, s'est battu contre cette pratique et s'est mobilisé pendant plusieurs semaines dans ce conflit notamment auprès de la mairie de Paris qui était donneur d'ordre.

Il était inacceptable que ces salariés soient débarqués du jour au lendemain. Cette mobilisation a permis que des solutions soient trouvées pour ces salariés. Par contre, le combat juridique n'était pas terminé. Il aura fallu 5 ans pour qu'une décision soit rendue.

Ainsi, par un jugement du 23 avril 2021, la cour de prud'homme de Paris reconnaît que la société 2theloo devait reprendre ces « dames pipi » et l'a condamnée à verser des dommages et intérêts pour préjudice moral aux salariés qui avaient engagé une procédure. Ce jugement de première instance qui arrive seulement au bout de 5 ans n'arrive que trop tardivement. La longueur de cette procédure conforte la revendication de la FEETS-FO d'avoir plus de moyens pour la justice prud'homale.

Mais au final, cette décision a des conséquences qui dépassent les seules situations individuelles des salariés victimes des manœuvres de ce mercenaire des toilettes publiques. En effet, elle conforte le principe du maintien dans l'emploi des salariés victimes des changements de marchés dans la sous-traitance de service.

A l'heure, où les donneurs d'ordres seront de plus en plus enclins à gagner sur le dos des services, la FEETS-FO sera au côté des salariés pour défendre leurs droits face aux logiques de marchés. La FEETS-FO continuera donc à se mobiliser sur tous les terrains pour la défense des salariés de la branche.

Paris, le 17 mai 2021

Contacts :

Zaïnîl NIZARALY, Secrétaire général, 07 84 26 73 06

Nadia JACQUOT, Secrétaire fédérale, 06 43 90 83 14